
Centre Canadien d'Arbitrage Commercial

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

DOSSIER N°: S13-060704-NP

DATE : Le 29 novembre 2013

CERTIFICAT DE DEMANDE D'ARBITRAGE DÉSSERTÉ

DUFOUR-CHANG CONSTRUCTION ET RÉNOVATION INC.;

Entrepreneur

c.

VALÉRIE FLAMAND & MAXIME ROY;

Bénéficiaire

et

LA GARANTIE DES MAISONS NEUVES DE L'APCHQ;

Administrateur

Je soussignée, Julie Houle, greffière du Centre Canadien d'Arbitrage Commercial, certifie par la présente que, j'ai, ce jour, constaté le défaut de l'Entrepreneur de satisfaire dans le délai imparti la demande de provisions pour frais utiles et nécessaires afin que la demande d'arbitrage soit valablement formée.

Le présent arbitrage est déserté avec dépens contre l'Entrepreneur.

Signé à Montréal, ce 29 novembre 2013



Julie Houle
Greffière